

Les circuits courts : avantages et aspects mythiques

Faut-il intégrer les distributeurs au sein des associations économiques ?

Stéphane Lejoly

Version 1.01 – Mars 2013

I. Les circuits courts, une idée nettement au goût du jour.

Avec la crise financière qui a débuté en 2007-2008 ainsi qu'avec la prise de conscience du changement climatique qui s'intensifie au début des années 2000, de plus en plus de citoyens, ONG et plus récemment, d'hommes politiques, mettent l'accent sur la création de circuits les plus courts possibles entre les producteurs et les consommateurs.

En général, un circuit court est un circuit de distribution dans lequel il existe un petit nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Certains définissent le circuit court comme n'incluant au maximum qu'un intermédiaire entre producteurs et consommateurs ; selon d'autres encore, le « vrai » circuit court n'inclura strictement aucun intermédiaire.



Les circuits courts permettent de **restaurer un lien social** entre les consommateurs et les producteurs et contribuent aussi, lorsqu'ils concernent le secteur agro-alimentaire, à **restaurer le lien avec la terre et le rythme des saisons**. Pour nombre de citoyens souffrant de la rupture de la relation avec la terre, les agriculteurs et le cycle des saisons, ils répondent à un besoin légitime. Il en est de même pour les agriculteurs, dont l'isolement n'avait fait que croître de manière dramatique ces dernières décennies.

Les circuits courts contribuent indiscutablement à répondre à ces besoins de liens. Ils contribuent aussi à « **relocaliser** » **l'économie** et à renforcer l'économie locale, et offrent plus de transparence sur l'origine de la nourriture, les modes de production et les prix.

Toutefois, les types de circuits courts, qui vont jusqu'à supprimer **tous** les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs (c'est-à-dire en supprimant tous les distributeurs), provoquent-ils vraiment des progrès aussi décisifs d'un point de vue économique, écologique, ainsi que sur le plan de « l'humanisation » du travail ? En d'autres termes, sont-ils nécessairement plus économiques, plus écologiques et plus « humains » (quant à l'organisation du travail) ?

Cette idée est exprimée avec force de conviction (et bonne foi) par certains militants de causes agro-écologiques ou politiques. Pour certains militants, il va de soi que l'objectif doit être, idéalement, de supprimer tout intermédiaire entre producteurs et consommateurs (vente directe).

Ci-dessous, sans esprit de provocation, nous allons tenter de montrer qu'il existe des situations, où les circuits courts peuvent s'avérer être des structures parmi les anti-économiques, anti-écologiques et « anti-humaines » qui soient !

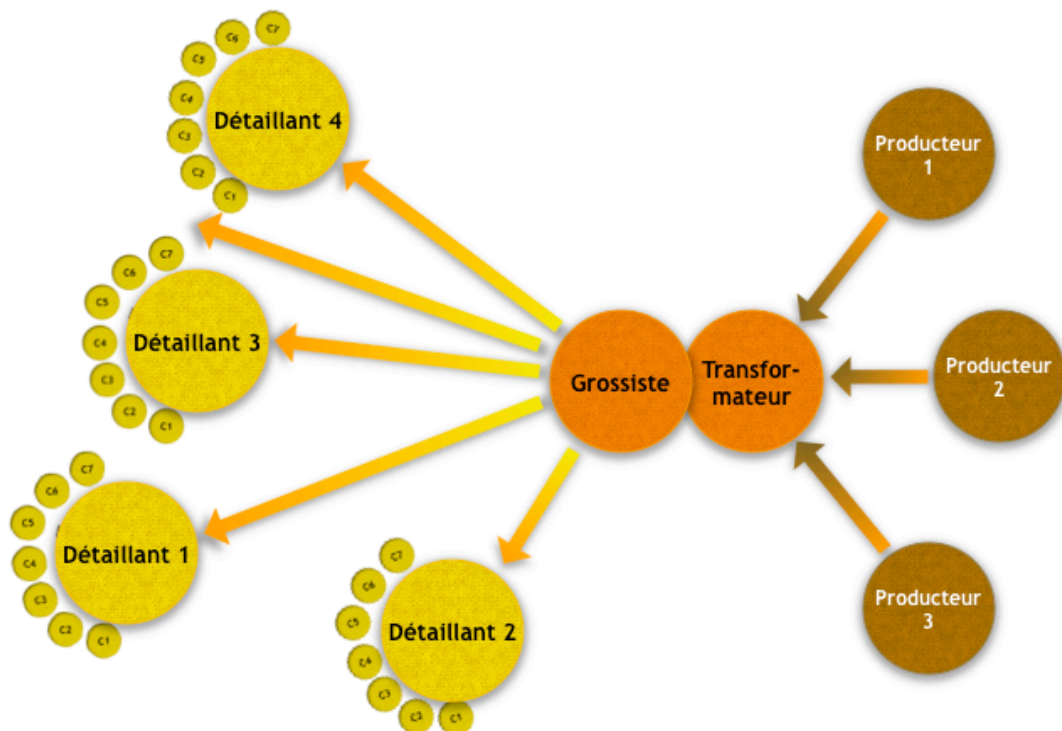
Pour comprendre ce point de vue, portons tout d'abord notre regard sur la place et le rôle que jouent les distributeurs au sein de l'organisme économique.

II. La nature de la distribution et ses aspects gravement problématiques.

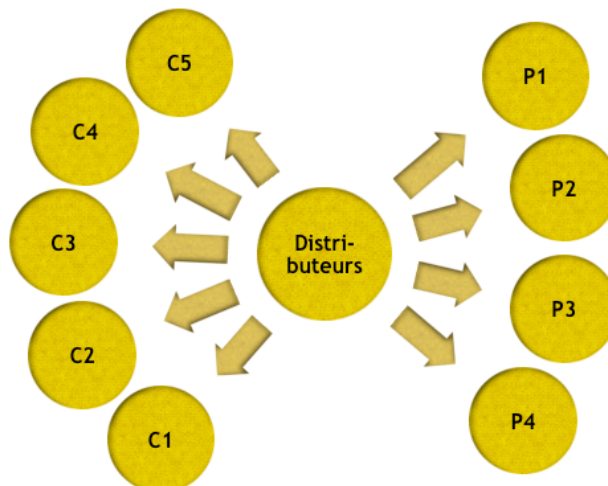
Nous entendons ci-dessous « distributeurs » dans le sens large de ce terme, c'est-à-dire **tout intermédiaire** entre le producteur et le consommateur. Dans la pratique il s'agit principalement des détaillants (épiceries, superettes, grandes surfaces...) ainsi que des grossistes.

La structure de base d'un circuit économique peut être représentée schématiquement selon l'image ci-dessous : à droite les producteurs/transformateurs ; à l'extrême gauche, les consommateurs (représentés par les lettres « C »), et entre deux, les distributeurs (grossistes et détaillants).

Nous pouvons par exemple nous représenter une situation classique, où la production laitière est confiée à une laiterie (transformateur). Les produits transformés (lait embouteillé, fromage blanc, yaourt, fromage, etc.) sont ensuite fournis aux grossistes qui les distribuent dans les commerces de détail dans lesquels les consommateurs (lettres « C1 » à « C7 » ci-dessous) font leurs achats.



Les distributeurs étant constitués essentiellement des grossistes et des détaillants (selon les cas on peut aussi plus ou moins y inclure certains transformateurs), nous pouvons encore simplifier la représentation schématique de ces fonctions et nous obtenons l'image suivante :

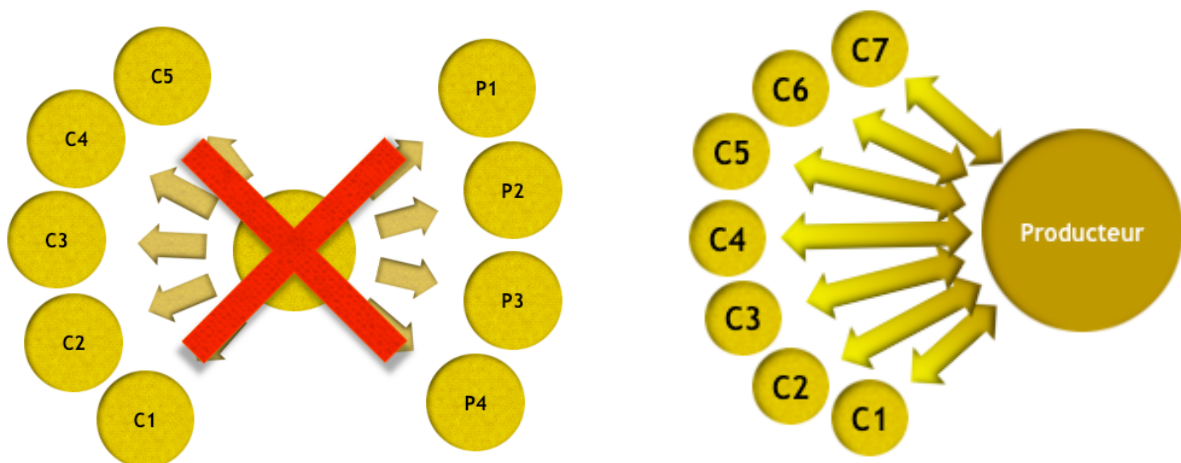


Cette image met en évidence la place et les rôles fondamentaux que joue la distribution, dont notamment :

1. **Permettre et faciliter la rencontre entre les besoins** de ces deux polarités de l'organisme économique que représentent les **producteurs** (lettres « P ») d'une part, et les **consommateurs** (lettres « C ») d'autre part.
2. **Faire circuler** marchandises, biens et services (et argent) entre ces deux pôles de l'organisme économique. De même que faire circuler des informations.

En soi, dans son « essence », la distribution n'a donc rien de maléfique. Au contraire, si elle est mue **avec la conscience et l'intention de servir les besoins des consommateurs et ceux des producteurs**, elle constitue une tâche des plus nobles et utiles au sein de l'organisme social.

Or, le circuit le plus court possible viserait à supprimer « idéalement » les distributeurs, c'est-à-dire les grossistes et détaillants pour créer un lien direct entre consommateurs et producteur(s), comme cela est pratiqué dans certaines AMAP, CSA, GASAP, etc. (pour plus d'explications au sujet de ce que recouvrent ces termes, voir notre article « L'Économie associative : un aperçu ») :



La volonté de supprimer radicalement les distributeurs, exprimée par une minorité (toutefois très agissante), se fonde notamment sur les arguments suivants :

1. Au plus il y a d'intermédiaire, au plus les prix augmentent, de manière tout à fait injustifiée. Ces intermédiaires **se mettent inutilement de l'argent en poche** au détriment des consommateurs et des producteurs. Pensons, par exemple, au kilo de tomates payé à 0,45€ le kg au producteur (prix pratiqués en 2009 en France) et revendu à 2,5€ en magasin. Le plus gros de la marge est pour les distributeurs... Des situations encore plus extrêmes ont été vécues ces dernières années : par exemple, le prix de vente du lait aux laiteries était en dessous du prix de revient pour les producteurs ! Les prix pratiqués sont faussés par les intermédiaires et ne permettent pas aux producteurs d'en vivre ! Ne vaut-il pas mieux supprimer les distributeurs et relier directement producteurs et consommateurs ?
2. Les distributeurs sont dans une **position de pouvoir** et de **contrôle** exercés sur les producteurs et les consommateurs :
 - a. Ils **contrôlent l'information** en amont et en aval, et en rapportent ce qui les arrange aux consommateurs et aux producteurs, et pas ce qui correspond à l'intérêt de ces derniers. L'usage d'une publicité mensongère, chargée d'illusions ou défective d'informations

claires et objectives, en est une illustration quotidienne. Une (trop) grande partie des marges bénéficiaires est en outre consommée pour financer ce matraquage publicitaire.

- b. Ils tentent de **contrôler les besoins de la population**, en poussant en avant des produits selon leur propre intérêt unilatéral. Dans leur façon de communiquer, ils ne s'adressent pas à la **conscience** pensante, adulte et libre des consommateurs, mais plutôt aux « pulsions » et au subconscient de l'être humain pour le séduire, l'infantiliser et induire ce que doivent être ses besoins. Cette manière de faire reflète un **profond irrespect** de l'individualité humaine, dont la claire conscience devrait pourtant constituer de plus en plus le fondement à partir duquel chacun peut saisir et exprimer librement ses besoins.
- c. **Ils imposent leurs conditions, notamment les prix**, aux producteurs et fournisseurs. D'aucun n'hésitent pas à faire usage de **pratiques mafieuses**.
 - *Une stratégie qui est classiquement utilisée par des chaînes de grandes surfaces, consiste à proposer des contrats de fournitures de marchandises à certains « petits » producteurs. Par exemple, une chaîne de grandes surfaces propose à une entreprise de fabrication de pain, de lui fournir du pain à tel prix et selon telle quantité. Le contrat signé, le producteur de pain fait les investissements requis pour répondre à cette nouvelle et forte demande. Ultérieurement, la chaîne de grandes surfaces lui demande de réduire ses prix... s'il n'obtempère pas elle cessera de lui acheter du pain. Ceci signifierait la faillite du producteur : il doit rembourser les emprunts consentis par les banques pour réaliser ses investissements ; si son chiffre d'affaire s'écroule, son entreprise s'écroule. Il est donc tenu d'accepter les conditions qui lui sont imposées. Dans certains cas, des chaînes de grandes surfaces s'arrangent pour provoquer la faillite du producteur et ainsi racheter elles-mêmes son entreprise au rabais... c'est-à-dire en prendre le contrôle.*
3. Au plus un circuit est court, au mieux c'est, **d'un point de vue écologique** : il faut moins de transport, donc de consommation d'énergie et autres ressources préjudiciables à l'environnement.
4. Dans le secteur agro-alimentaire, les circuits courts, en contribuant à la relocalisation économique, **contribuent aussi à la souveraineté alimentaire**. Les États, régions, départements, communautés de vie, etc. sont davantage en mesure de produire eux-mêmes, les aliments nécessaires à leur population locale.

Plusieurs de ces arguments sont fondés... mais d'autres sont à l'exact opposé de la réalité ! Examinons ceux-ci.

III. **Un scénario extrême : la suppression de tous les distributeurs sur toute la planète serait-elle souhaitable et pensable ?**

Certains militants (pas tous !) actifs au sein des AMAP, GASAP, GAC, etc. (des organisations actuellement parmi les plus proches de la pratique de l'économie associative et donc en quelque sorte à la « pointe »), prônent très activement la suppression des distributeurs. De ce fait, ils n'envisagent pas de collaborer avec ceux-ci, voire font activement obstacle à tout projet de collaboration.

Prenons-les au mot, et **imaginons**, d'une manière conséquente, une situation extrême mais peut-être « idéale » à leurs yeux : **la suppression radicale de tous les distributeurs partout sur la planète**. Si nous allons de manière radicale jusqu'au bout de cette pensée, quelles en seraient les conséquences sur le plan écologique, économique et humain ?

Elles seraient tous simplement dramatiques : en tant que consommateurs, nous serions contraints de nous fournir la totalité des biens et service dont nous avons besoin (alimentation, chauffage, habillement, livres, etc.), en nous rendant **tous** directement nous-mêmes chez les producteurs de ces biens. Ainsi pour me procurer une chemise, je devrais me rendre à la fabrique de chemise ou chez un tailleur de chemise (qui devrait de toutes façons lui-même se rendre physiquement à l'entreprise qui fabrique du tissu).

- **Écologiquement** parlant, cela serait un désastre : le nombre de personnes en circulation, de véhicules et de distances parcourues serait considérablement augmenté !
- Ceci aurait aussi une nette **incidence sur les prix** de revient des marchandises qui s'envoleraient (si chacun doit se déplacer chez chaque producteur pour se procurer chacun des biens dont il a besoin, chacun de ces biens lui reviendra beaucoup plus cher ; en outre tous seront moins productifs puisque tous devront consacrer beaucoup plus de temps à circuler pour se procurer les marchandises dont ils ont besoins non seulement en tant que consommateur, mais aussi en tant que producteur/transformateur ; tous devront baisser leur capacité de production ce qui renforcerait encore l'augmentation des prix).
- Pour les producteurs, **les conditions de travail** deviendraient, dans la plupart des cas, beaucoup plus difficiles aussi, puisque tous seraient tenus, outre l'activité de production, de développer aussi, ne serait-ce que de manière basique, une activité de distribution au détail (il faudrait que chaque producteur dispose aussi d'un magasin de détail pour y vendre sa production, et surtout qu'il le gère et y consacre du temps – d'autant plus de temps qu'il n'existerait aucune autre filière de distribution).

Bref, la suppression radicale et totale de tous les distributeurs dans le monde est une pensée tellement insensée, qu'on en vient à se demander pourquoi il faudrait consacrer du temps à la réfuter, tant la conscience de son absurdité devrait être évidente.

Il n'en est pourtant rien. Dès 1990, l'auteur du présent article a été confronté à cet « idéal » du circuit radicalement court sans aucun distributeur entre consommateurs et producteurs (qu'il faudrait systématiquement réaliser), dans certains cercles qui s'en faisaient déjà les défenseurs. En 2013 il constate que ce pseudo-idéal est non seulement encore présent dans ces cercles, mais qu'il se répand comme un slogan, une nouvelle mode, dans des milieux de plus en plus larges. Cette pensée fautive est d'autant plus préjudiciable au progrès humain, qu'elle est cultivée par une minorité au sein de cercles de militants œuvrant pour des causes légitimes et de première importance : la souveraineté alimentaire, le commerce équitable, l'agro-écologie, le développement durable, l'humanisation de la vie sociale et économique, etc. Au sein de ces cercles, la culture de cette pensée, parce qu'elle est fautive, fait inconsciemment obstacle aux idéaux élevés qu'ils poursuivent.

Précisons toutefois encore ici, que nombre de militants de la cause agro-écologiques plaident pour des circuits courts, ou pour des circuits les plus courts possibles, sans toutefois plaider pour l'éradication systématique et radicale de toute distribution. Au contraire, dans certains Groupements d'Achats Solidaires (GAS) ou certaines AMAP, par exemple, les participants sont bien conscients de la nécessité pratique de développer la fonction de distribution en tant que telle, pour répondre aux besoins des consommateurs et des producteurs associés.

Par ailleurs, la volonté affichée dans diverses circonstances, de supprimer tout intermédiaire s'explique aussi légitimement par la gravité de la situation sur le terrain : dans le secteur agricole, beaucoup de petits producteurs vivent dans des conditions tellement précaires, qu'ils ne peuvent absolument pas se permettre de vendre leur production aux prix proposés par les distributeurs. Ils doivent impérativement pouvoir la vendre à des prix plus élevés, c'est-à-dire autant que possible, directement aux consommateurs, sinon ils sont condamnés à la faillite. Le propos de l'auteur du présent article n'est

donc absolument pas d'affirmer que dans chaque situation pratique spécifique, il faudrait absolument que les producteurs et les consommateurs collaborent pratiquement avec des distributeurs pour que le processus économique soit « valable » ou viable. Telle ou telle situation particulière ne le permet peut-être pas ; l'intégration d'un distributeur serait alors contre-indiquée. Par contre, le propos de l'auteur est de montrer que rejeter systématiquement *a priori* la présence et l'intégration de la fonction de distribution est une absurdité.

Il faut au contraire, **partir des réalités de terrain**, et non pas d'abstractions théoriques ou de slogans. Ce sont les réalités du terrain, chaque fois **uniques et spécifiques**, qui doivent nous enseigner la meilleure façon d'organiser production, distribution et consommation. **Les tables rondes** associatives réunissant producteurs, distributeurs et consommateurs constituent les indispensables **organes de perception de ces réalités** (pour plus d'explications, voir notre article « L'Économie associative : un aperçu »).

La fonction de distribution est inhérente à tout organisme économique quelque peu développé, tout comme la fonction de circulation sanguine est inhérente à tout organisme animal quelque peu évolué. On ne retire pas le cœur d'une personne souffrant d'une maladie cardiaque sous prétexte que son cœur est malade, sinon elle meurt ; il s'agit de déterminer comment soigner ce cœur malade **au sein** de son organisme. De même, si la distribution est une fonction relativement malade au sein de l'organisme économique, on ne guérit pas cet organisme en décrétant *a priori* qu'il faut supprimer la distribution. Il s'agit au contraire de tenter d'intégrer les distributeurs **avec** les consommateurs et les producteurs via la création de nouvelles structures que nous pouvons appeler « Associations économiques ». Au sein de « tables rondes associatives » réunissant les différents acteurs, il s'agirait non seulement de créer **un organe de perception des réalités** du terrain, mais aussi à partir de celles-ci de **prendre les meilleures décisions** pour l'intérêt de l'ensemble des acteurs présents.

Qu'on ne puisse jamais se passer de la fonction de distribution est tellement vrai, que même l'agriculteur qui fait le choix de commercialiser lui-même ses produits exclusivement dans sa propre ferme, doit veiller à sa mise sur pied, ne serait-ce que de manière rudimentaire, par exemple en ouvrant un local 3 heures par semaine dans sa ferme où les clients peuvent venir acheter les produits fermiers : dès ce stade, il s'agit déjà de la mise en œuvre de la fonction de distribution à proprement parler, dont la nature et les spécificités la distinguent nettement de la fonction de production et requièrent une réflexion et un point de vue propre.

Seule l'économie égoïste-autarcique (à savoir l'économie où le producteur ne produit que pour lui-même et sa famille et jamais pour autrui) peut se passer totalement de la fonction de distribution.

IV. Le lien direct avec le producteur peut-il aussi présenter des effets « négatifs » ?

Remarquons enfin, que même sans prendre en compte le cas extrême imaginé ci-dessus, la simple création de relations directes entre consommateurs et producteurs, court-circuitant des distributeurs, contribue à provoquer des effets anti-économiques, anti-écologiques ou « anti-humains » décrits ci-dessus sous le point II.

Prenons le cas de consommateurs faisant leurs courses habituelles dans une superette (qu'elle soit bio ou non, peu importe). Plusieurs d'entre eux décident de se fournir pour certains produits de base, directement chez des producteurs.

(1) **D'un point de vue écologique**, la situation sera plus défavorable qu'auparavant, car dorénavant outre les déplacements des consommateurs jusqu'à la superette, qui demeurent de toutes façons nécessaires, il faudra ajouter en sus les déplacements de ces consommateurs jusqu'aux producteurs. La situation serait « neutre » d'un point de vue écologique, dans le seul cas de consommateurs résidant à proximité immédiate d'un producteur.

(2) **D'un point de vue économique**, les consommateurs qui se fournissent directement chez les producteurs croient faire une bonne affaire, puisqu'ils y achètent leurs produits nettement moins chers. Les conséquences de leurs comportements sont cependant **complexes** :

- *Généralement, court-circuiter le distributeur local aura pour effet **une pression à la hausse des prix de tous les produits vendus par ce distributeur**. En effet, à moins que ce dernier ne réalise habituellement des bénéfices confortables sur ses ventes (ce qui est rarement le cas !), pour faire face aux frais fixes de son magasin (location, chauffage, électricité, personnel, etc.) il sera contraint d'augmenter les prix de ses produits (ou éventuellement de chercher des clients ailleurs... la pression à la hausse sur les prix sera alors reportée chez d'autres détaillants qui perdront une partie de leur clientèle). En d'autres termes, le consommateur qui achète des produits fermiers bons marchés directement à la ferme, pourrait provoquer une tendance à la hausse des prix des autres produits qu'il doit de toutes façons se procurer dans sa superette.*
- *L'effet inverse pourrait également se produire. Le distributeur pourrait également diminuer ses prix pour attirer de nouveaux clients afin de maintenir son chiffre d'affaire, voire l'augmenter. Le distributeur pourrait tenter de faire payer cette baisse des prix aux producteurs ou aux transformateurs en leur achetant leurs produits à un prix plus bas, ou en réduisant son effectif. Cette situation pourrait entraîner une **guerre des prix** en créant une pression à la baisse au niveau des autres distributeurs. Une guerre qui entraîne la disparition des « plus faibles »... Certains distributeurs et producteurs, disparaîtraient dans ce contexte de baisse des prix, au détriment aussi de certains besoins des consommateurs qui ne seraient plus couverts !*

(3) À ceci s'ajoute, **sur le plan humain**, une augmentation des charges de travail et une complexification du travail des producteurs qui se lancent dans la vente directe aux consommateurs.

Ces exemples montrent à quel point dans l'organisme économique, tous les acteurs et processus sont interdépendants, qu'ils le veuillent ou non. Des prises de décision unilatérales et aveugles (comme en économie de marché classique) par les uns et les autres (ou même par l'État), peuvent provoquer des dégâts considérables. Par une vision à la fois de l'ensemble et des détails des processus économiques que permettrait la création d'associations économiques constituées d'acteurs **de terrain** compétents et concernés, il est possible de cerner précisément ces interdépendances et de prendre les décisions réellement les plus avantageuses pour tous.

Celui qui participe à de telles associations, prend rapidement conscience du fait objectif **qu'en règle générale, la présence des distributeurs** dans le circuit économique ne **provoque** pas l'augmentation globale des prix ou des dommages écologiques, mais au contraire est une condition indispensable à **la diminution globale des prix** (sans affecter nécessairement négativement les autres partenaires économiques), à **la diminution des déplacements et de certaines atteintes à l'environnement** !

Encore une fois, un tel constat ne signifie pas qu'il faille rejeter nécessairement des liens directs entre consommateurs et producteurs. Tout d'abord, parce qu'économiquement de tels liens sont parfois indispensables dans diverses situations spécifiques ; d'autre part, parce que bien des consommateurs et producteurs cherchent aussi à répondre, notamment, à un besoin légitime de création de liens sociaux. Or, nous n'avons pas à déterminer nous-mêmes quels doivent être les besoins d'autrui.

V. Une piste pour assainir le circuit économique... et la distribution en particulier.

Du fait d'une division de travail sans cesse croissante, le consommateur perd le lien direct avec la production ou la transformation. Quels liens veut-il rétablir ? Il voudrait connaître ce qui se cache derrière les produits qu'il achète. Le consommateur ne veut plus être berné par les illusions créées par les grandes surfaces pour inciter à la consommation. Ces dernières ont largement contribué à la

dégradation de l'image du distributeur (qui est devenu celui qui se prend toute la marge au détriment des autres !). La seule solution serait-elle de faire ses achats directement chez le producteur ?

Or, si la distribution est la source de certaines « pathologies économiques et sociales » graves affectant l'organisme économique et social, comme nous l'avons montré ci-dessous, elle y joue aussi un rôle essentiel et incontournable : il est impossible de s'en passer sans provoquer d'autres dommages. Comment dans ce contexte, producteurs, consommateurs et distributeurs peuvent-ils « prévenir la maladie », voire contribuer à « assainir » l'organisme social ?

Les associations économiques sont fondées sur **la libre expression des besoins** et la **communication transparente des processus et situations économiques réels**, entre tous les partenaires participants aux tables rondes associatives.

Si un distributeur, ou tout autre partenaire, s'aventurait à manifester des comportements « déviants » comme ceux que nous avons mentionnés ci-dessus, à savoir contrôler et déformer l'information, tenter d'induire les besoins des consommateurs, imposer ses conditions ou ses prix, ou encore augmenter inconsidérément ses marges au détriments des autres partenaires, le moins que l'on puisse dire, est que par sa constitution et son fonctionnement, **l'association économique** est la structure idéale qui **permettrait de déceler et d'identifier au plus vite de tels comportements**.

Tout partenaire qui persisterait à se comporter d'une telle manière se mettrait lui-même hors jeu et ceci entraînerait de facto d'éventuelles importantes répercussions économiques le concernant : exclu de l'association économique, il perdrait non seulement une partie de sa clientèle, mais sans doute aussi une partie de ses fournisseurs. Sitôt que la participation à une association économique représente un chiffre d'affaire significatif pour un quelconque partenaire, **y compris un distributeur**, il met lui-même son entreprise en danger vital s'il tente de manipuler les autres membres de l'association.

Par exemple : au cours d'une table ronde d'une association économique, les membres constatent des pratiques répétées de publicité mensongère d'un de leur membre, distributeur de son état. Les représentants des consommateurs présents prennent la décision :

- *D'informer aussitôt toutes les organisations de consommateurs qu'ils représentent ;*
- *Si le distributeur incriminé ne rétabli pas une communication véridique dans un certain délai, ils leur recommanderont vivement de faire leurs achats auprès des autres distributeurs membres de l'association économique, et ce, aussi longtemps que ces pratiques n'ont pas cessé.*

Le distributeur qui se comporte d'une manière jugée inacceptable par les partenaires, prend des risques considérables : celui de perdre durablement sa réputation et même celui de la baisse de son chiffre d'affaire.

La **participation des distributeurs aux associations économiques**, et non pas leur exclusion (!), constitue dès lors **le meilleur rempart** face aux processus pathologiques et pathogènes présents dans l'organisme économique. Il n'est même pas nécessaire de s'assurer un contrôle des entreprises de distribution (ou de toute autre partenaire) par un contrôle juridique direct (par exemple, veiller à ce que les producteurs et consommateurs soient propriétaires majoritaires de l'entreprise de distribution) pour obtenir cet effet. La simple participation et inclusion des distributeurs au sein d'associations économiques **sainement constituées** est déjà suffisante, puisque leur existence est sous la dépendance des décisions économiques de **tous** les associés (fournisseurs et consommateurs).

*Dans l'exemple mentionné ci-dessus, il n'est pas nécessaire que les consommateurs et producteurs soient propriétaires de l'entreprise de distribution incriminée pour obtenir un effet. Il suffit que celui-ci soit sous un lien de dépendance économique, ne serait-ce que partiel, de ces autres acteurs participant aux tables rondes d'économie associative, pour obtenir l'effet escompté !
Il importe par contre de bien clarifier au sein des associations économiques, **les concepts fondateurs**, ainsi que les pratiques acceptables, voire souhaitables. La clarification des pratiques*

acceptables continuera aussi de s'établir au fur et à mesure de l'existence des associations économiques, sur base des difficultés rencontrées et de l'expérience acquise, par les participants.

Note :

Il est à remarquer que les associations économiques, puisqu'elles sont (notamment) des organes de perception et de conscience de la vie économique, peuvent ainsi aussi constituer **un lieu privilégié pour constater l'incapacité et/ou l'incompétence de certains propriétaires de moyens de production**, à les gérer dans l'intérêt de l'ensemble.

Sur base de tels constats objectifs, pourrait ainsi être initié, en dernier ressort, un éventuel processus de transfert de droit de propriété des moyens de production à d'autres personnes plus compétentes. Pour approfondir cette notion, nous renvoyons le lecteur à la « tri-articulation de l'organisme social », un concept nettement plus vaste, qui implique notamment une métamorphose du droit de propriété et auquel est intégrée la démarche d'économie associative (voir le site www.tri-articulation.info pour une introduction à ce concept).

VI. Prochains articles et chapitres à venir :

- Pourquoi certaines associations économiques sont elles fragiles ou sous-développées ? Analyse de cas.
- Outils pratiques pour créer et développer des associations économiques.



Les concepts développés dans cet article **font partie d'une idée plus vaste**, celle de la tri-articulation sociale. Nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à en prendre connaissance sur le site www.tri-articulation.info (articles numérotés 01 à 14) pour en saisir toute la signification.

AVERTISSEMENT : la question sociale est en soit très complexe. Les concepts de la tri-articulation sociale constituent un outil pour en saisir l'essentiel, et sur cette base, pour en comprendre les détails et agir localement. Les divers auteurs des articles publiés sur ce site tentent de les expliciter et d'en proposer des applications pratiques. Leur compréhension de la tri-articulation sociale est susceptible d'évoluer avec le temps. Les auteurs peuvent évidemment aussi se tromper dans leurs interprétations. Le risque d'erreur fait partie de toute démarche de recherche! Nous ne pouvons dès lors qu'**inviter les lecteurs à prendre connaissance des concepts à leur source, c'est-à-dire dans les ouvrages de base** (voir la bibliographie sommaire).



Cet article est mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transposé](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Vous n'avez pas le droit d'en faire une utilisation commerciale, ni de le modifier, de l'adapter ou de le transformer. Toutefois, vous êtes libres de partager, reproduire et communiquer le présent article, à la condition de mentionner sa source (le site www.tri-articulation.info et le cas échéant, l'auteur de l'article), sans suggérer que vous ou votre utilisation de l'article êtes approuvés. N'importe laquelle des conditions ci-dessus peut-être levée, si vous avez l'autorisation du titulaire des droits.